

2005 B474

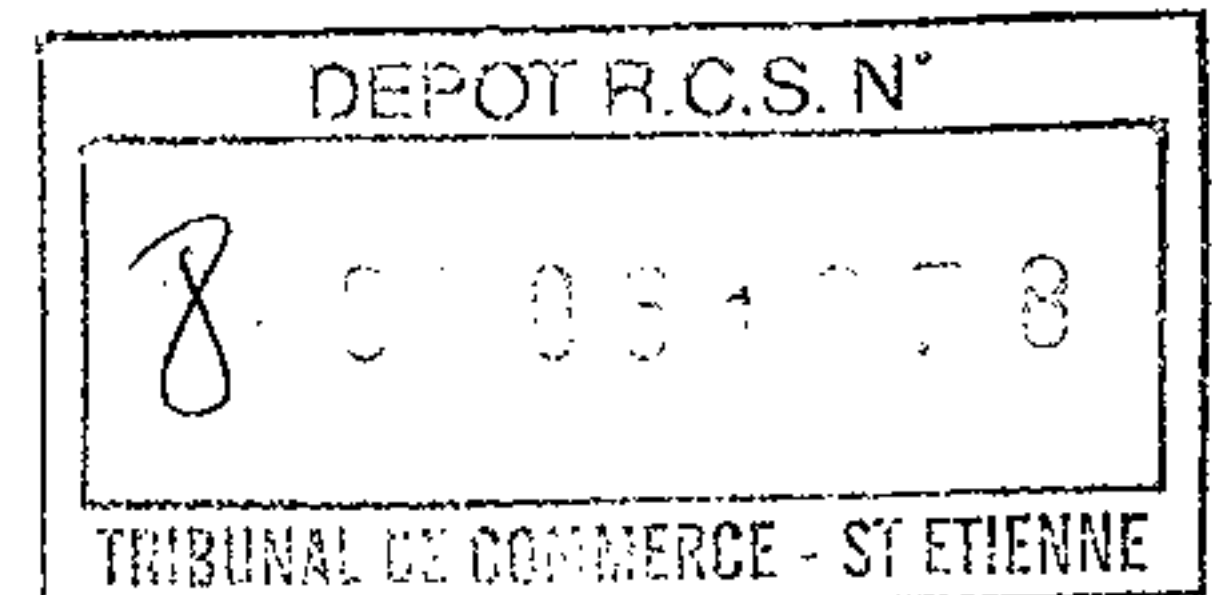
3V

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 9 000 €

SIEGE SOCIAL : SAINT ETIENNE (42000)

12 PLACE JEAN JAURES

RCS SAINT ETIENNE : 482868155



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES

DU 31 DECEMBRE 2005

L'an deux mil cinq et le trente et un décembre à seize heures trente, les associés de la société sus-désignée, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hervé ROMIER, cogérant, qui constate que sont présent(s), représenté(s) ou absent(s) les associés suivants :

	Nombre de parts	Présent(s) ou représenté(s)
- Monsieur Hervé ROMIER, propriétaire de trois cents parts sociales, ci.....	300	300
- Madame Carole ROMIER, propriétaire de trois cents parts sociales, ci.....	300	300
- Monsieur Vincent MANGAVEL, propriétaire de trois cents parts sociales, ci.....	300	300
TOTAL EGAL A.....	900	900

Le Président constate que l'assemblée totalise 900 parts sur les 900 parts émises par la société et qu'en conséquence, elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission d'un cogérant
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Monsieur le président informe les associés qu'il a reçu le 26 décembre 2005 de la part de Monsieur Vincent MANGAVEL cogérant une lettre de démission de ses fonctions de cogérant à compter du 31 décembre 2005.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de sa décision, l'accepte et le remercie pour les services rendus à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur des copies et d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après la lecture par le gérant.

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 9 000 €

SIEGE SOCIAL : SAINT ETIENNE (42000)

12 PLACE JEAN JAURES

RCS SAINT ETIENNE : 482868155

L'A.G.O. du 31 décembre 2005 a pris acte de la démission de Monsieur Vincent MANGAVEL de ses fonctions de co-gérant, à compter du même jour.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE.

Le Gers L
